

sent mal-aimés, car même les nouvelles mesures de la FPT compliquent la gestion de nos agents », résuma Ali Souf, président de l'Association des maires de Mayotte, citant la réforme de la catégorie C ou brocardant les sur-rémunérations, sujet sensible...

Les élus veulent franchir un cap décisif : passer d'employeurs de personnel à gestionnaires de ressources humaines, un cap à la mesure des enjeux de développement. Aussi, la réforme de la fonction publique territoriale adoptée en février 2007 leur apparaît précieuse, notamment au regard

des avancées qu'elle a permises sur le volet de la formation. Mais ils s'inquiètent de leur capacité à les assumer alors que justement les besoins dans ces territoires sont criants... Autant de points sur lesquels l'AMF s'est engagée à être leur porte-voix. ■

DÉBAT RURAL

Les services publics sont à nouveau au centre des débats, pour la place qu'ils occupent dans la qualité d'accueil d'une population attirée par les territoires ruraux.

Valoriser l'attractivité des territoires

De la loi sur l'eau à l'application de la réforme du permis de construire, la commission Communes et territoires ruraux de l'AMF a beaucoup travaillé, comme l'a souligné son président Michel Vergnier. Car il est nécessaire d'exercer une « vigilance » sur les réformes en cours, en veillant aux « surprises que peuvent réserver les textes d'application », aux « incompréhensions, voire aux dérives financières que les nouvelles mesures peuvent générer », sans oublier l'évo-

lution des services publics. À ce sujet, Paul Durieu, rapporteur de la commission, a souligné qu'« il faut veiller à ce que les 17 signataires de la charte des services publics respectent leurs engagements ». Des témoignages ont attesté que la concertation est loin d'être entrée partout dans la pratique : modification de la carte judiciaire, fermetures de classes, un désengagement sur les contrats enfance-jeunesse. Mais d'autres évolutions « vont dans le bon sens, comme le contrat qui vient d'être signé avec la Poste et l'État », a déclaré Paul Durieu. Le renforcement de l'attractivité des territoires périurbains et ruraux a été mis en exergue. Pour mieux assurer les équilibres entre urbain et rural, « nous avons réalisé un maillage de notre territoire dans le cadre d'un schéma de cohérence territorial et adopté un programme local de l'habitat qui s'applique à chaque commune », a expliqué Joël Marchadour, vice-président du pays de Brest (29). La construction d'une grande infrastructure peut constituer un atout. À Millau (12), la mise en service du viaduc ne s'est pas traduite par l'évitement de la commune comme le craignaient des commerçants. « Je le dis à tous les collègues qui hésitent à aménager une déviation. Celle-ci facilite le stationnement, aère la ville ou le village, rend la ville plus intéressante », a déclaré le maire, Jacques Godfrain. La valorisation des ressources locales peut se conjuguer avec la mise au service des

communes rurales des technologies de l'information et de la communication (TIC), comme l'a souligné Dominique Caillaud, président du groupe de travail TIC de l'AMF. Parmi les applications, certaines « simplifient les relations avec le citoyen », d'autres améliorent la communication avec l'État ou la gestion de leur commune. Les services de base, tels les commerces de proximité, ne doivent pas non plus être oubliés. En Auvergne, les collectivités et les chambres consulaires ont uni leurs efforts pour constituer un réseau de 110 points multiservice dans un contexte économique difficile. Développés à l'origine dans la région lyonnaise, les points d'information et de médiation multiservice (PIMMS) ont fait florès, comme l'a précisé l'animateur de ce réseau, Gilles Reydellet. Une autre piste consiste à créer une société coopérative d'intérêt collectif, à l'exemple de la communauté de communes du Seignanx (40). Sa présidente, Pierrette Fontenas, a expliqué que la coopérative se charge de la restauration collective « à la fois pour les ouvriers de la zone industrielle et les personnes âgées des communes rurales avoisinantes ». Ces initiatives montrent que les solutions, diverses, doivent « s'adapter aux territoires », sans oublier qu'il est possible de « fédérer différents services publics autour de la mairie », comme l'a rappelé Paul Durieu. ■

N° SPÉCIAL 90^e CONGRÈS
DE LA LETTRE DES MAIRES DE FRANCE
41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.
Tél. 01 44 18 14 14. Fax 01 44 18 14 16.

Directeur de la publication : Michèle Cascales -
Directeur adjoint de la publication : Éric Pareydt -
Rédacteur en chef : Antoine Blouet -
Éditeur : Carine Collard - Rédaction : Maires de France et départements AMF - Mise en page : Maires de France.

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Spécial 90^e Congrès



Retrouvez tous les travaux du 90^e Congrès AMF dès décembre 2007 dans Maires de France. Pour vous abonner, rendez-vous sur le stand de l'AMF, hall 4

Mercredi 21 novembre 2007 ■ n° 2

Ouverture des travaux Les maires se sont mobilisés en nombre record pour célébrer le centenaire de leur association mais aussi pour s'exprimer sur les enjeux de ce congrès : démocratie locale, environnement, fiscalité locale, intercommunalité, services publics.

Les maires très mobilisés pour peser sur les débats

Cent ans après la réunion de 48 maires qui préfigurait la création de l'Association des maires de France, ce sont 13 500 maires qui étaient inscrits pour participer à son 90^e Congrès. Une augmentation de 30 % par rapport au précédent congrès, augmentation liée à la célébration du centenaire, mais aussi au souhait de maires qui ne se représenteront pas aux prochaines élections de participer à leur dernier congrès. Le grand auditorium, qui était déjà la plus grande salle de congrès temporaire d'Europe, a vu sa capacité augmentée d'un quart pour l'occasion. Au début de l'après-midi de la première journée, il est devenu un studio photo géant : les 5 000 places étaient presque toutes occupées par des maires en écharpes qui, dans un silence concentré, se sont prêtés avec patience à une séance de photo destinée à immortaliser ce moment exceptionnel. Placé sous le signe des relations entre le maire et les citoyens, ce congrès qui précède l'année des élections municipales souligne les efforts des maires pour faire vivre la démocratie au quotidien, pour prendre en compte l'exigence croissante des citoyens d'être entendus. D'autres enjeux ont été évoqués dès le premier jour : l'environnement, les finances et la

fiscalité locales, l'intercommunalité, les services publics. Sur tous ces dossiers, les maires vont profiter de ce congrès pour exprimer leurs positions et, loin de refuser toute réforme, montrer leur attachement à la concertation, à un véritable débat auxquels ils veulent être associés à part entière. Sur ces dossiers, l'AMF veut aussi être pro-active, que ce soit au travers d'un rapport sur la réforme de la fiscalité locale avec l'Assemblée des départements de France et l'Association des régions de France ou de l'élaboration de la charte des maires pour l'environnement, qui sera présentée jeudi. ■

BERTRAND DELANOË

maire de Paris

Après avoir rappelé que c'était toujours « un plaisir pour le maire de Paris de souhaiter la bienvenue à toutes les collectivités de France », Bertrand Delanoë a évoqué le partenariat existant entre les maires et l'État. Invoquant l'autonomie financière des collectivités locales, il a déclaré que ce partenariat n'empêchait pas les maires de vouloir « pouvoir décider des dépenses de leurs communes » et « de leurs ressources ». Sur la question plus particulière de l'habitat insalubre, « s'il s'agit de supprimer définitivement de nos villes ce cancer qu'est l'habitat insalubre, oui, je suis partenaire de l'État », a-t-il ainsi déclaré s'adressant à la ministre du Logement et de la ville présente comme plusieurs ministres. Enfin, il a demandé à l'État d'être le partenaire des maires pour répondre à « la demande de droit au logement forte dans toutes les communes ».

Intervention

JACQUES PÉLISSARD

«L'État doit faire confiance aux élus»

Le président de l'AMF a salué chaleureusement la présence de Nicolas Sarkozy, « premier président de la République venu à notre Congrès dès sa première année de mandat ». « Il y a 100 ans, 48 maires se réunissaient à Paris... » : c'était la fondation de

l'AMF. Aujourd'hui, pour Jacques Péliissard, subsiste « l'image du maire comme grand horloger de la vie locale ». Se réjouissant de ce que « 83 % des citoyens font confiance à leur maire », le président de l'AMF a rappelé que les maires d'aujourd'hui

n'étaient pas « immobilistes », qu'ils étaient « prêts à être les acteurs de la modernité ». Mais, pour mener à bien cette modernisation, les maires ont besoin « de plus d'autonomie en matière de finances locales, de plus de confiance pour mener à bien le chantier du développement durable, et de plus de liberté dans l'organisation institutionnelle locale ». L'AMF souhaite une réforme profonde de la fiscalité locale, pour la rendre à la fois « plus juste, plus moderne et plus lisible pour les citoyens », une réforme « qui permette aux

élus d'être responsables de leurs choix et de leur politique ». Et d'appeler de ses vœux la tenue d'un « véritable Grenelle de la fiscalité locale ». En matière de développement durable, Jacques Péliard s'est félicité du « bilan et des projets » des maires, mais il s'est inquiété des « mesures nouvelles dont le coût sera supporté par la collectivité et devra faire l'objet d'une étude d'impact ». L'AMF se montre par ailleurs « très réticente » au transfert de la voirie, du stationnement et de l'urbanisme aux intercommunalités.

Sur la question de la liberté dans l'organisation institutionnelle, le président Péliard a rappelé le souhait des maires de recourir à la mutualisation des moyens entre communes et intercommunalités – possibilités que l'Europe semble vouloir remettre en cause. « Les communautés doivent rester des établissements publics soumis au principe de spécialité », a conclu Jacques Péliard, les délégués à l'intercommunalité devant être l'émanation de chaque conseil municipal ». ■

Intervention

NICOLAS SARKOZY

« Je souhaite une discussion d'ensemble avec les maires »

Pour son premier discours en tant que président de la République devant les maires de France réunis en congrès, Nicolas Sarkozy a commencé par leur rendre un hommage appuyé. « La première motivation des maires, c'est l'amour, l'engagement qu'ils portent à leur territoire », a-t-il ainsi déclaré, aussitôt applaudi par les élus présents dans la salle. « On met le maire en accusation à la moindre erreur. Je veux que l'on soutienne les maires plutôt que de les accabler », a-t-il poursuivi.

Mais Nicolas Sarkozy, qui était venu accompagné de plusieurs membres du gouvernement, était surtout attendu sur plusieurs questions d'actualité. Dans un discours de politique générale, le président de la République a d'abord brièvement évoqué la réforme de la carte judiciaire, apportant son soutien au Garde des Sceaux pour « l'avoir mise en œuvre avec courage ». Évoquant ensuite la réforme des régimes spéciaux, Nicolas Sarkozy a déclaré : « Le gouvernement n'a jamais cherché l'épreuve de force. C'est pourquoi, j'ai souhaité que le dialogue ne soit jamais rompu. Mais cette réforme se fera. Que nul n'en doute. » Tout en affirmant qu'il resterait « ouvert au dialogue jusqu'au bout », le président de la République a alors appelé « chacun à s'interroger sur la poursuite d'une grève qui a coûté déjà si cher ». Avant de poursuivre : « Ceux qui veulent travailler doivent pouvoir le faire librement et

la continuité du service public doit être rétablie. Une petite minorité ne saurait imposer sa loi à une majorité ni dans les services publics, ni dans les universités. » Une déclaration aussitôt applaudie par la salle. S'adressant ensuite plus directement aux maires, Nicolas Sarkozy leur a dit sa volonté que « le gouvernement engage avec eux une discussion d'ensemble ». Et cela dans plusieurs domaines, celui des services publics ou encore celui du statut de l'élu. « Comment espérer une démocratie irréprochable si le maire n'est pas protégé, pas rémunéré, s'il n'a aucun soutien, aucune aide,

aucun accompagnement lorsqu'il perd ses mandats », a notamment interrogé le chef de l'État. Avant de proposer aux maires « de procéder à la réactualisation des bases de la fiscalité locale à l'occasion de chaque changement de propriétaire ». Nicolas Sarkozy s'est ensuite déclaré « prêt » à la tenue d'un Grenelle de la fiscalité locale, répondant ainsi à une demande faite quelques instants auparavant par le président de l'AMF, Jacques Péliard.

Le président de la République a enfin souhaité que l'on fasse un bilan des différentes lois de décentralisation avant d'en envisager une nouvelle étape. Avant de terminer par une attaque contre la complexité du Code de l'urbanisme : « Je ne veux pas d'un pays où tout est normé. La France doit rester le pays de la création architecturale. Aujourd'hui, on ne peut plus rien faire en centre-ville alors que l'on fait n'importe quoi en périphérie. » ■

Rapport financier et rapport d'activité

L'AMF a eu à intervenir cette année sur des nombreux dossiers, dont l'Europe et la fiscalité locale.

Avancées et préoccupations

Michel Charasse, trésorier général de l'AMF, a livré un rapide bilan des finances de l'association. Les dépenses occasionnées par le centenaire ont été jugées « raisonnables ». L'association a dégagé un excédent de 2,31 millions d'euros sur l'année fiscale, et ses charges d'exploitation n'ont crû que de 0,2 %, « ce qui tra-

duit une maîtrise remarquable des dépenses courantes ». Les réserves de l'AMF lui permettront donc de faire face sur ses fonds propres à un projet important, qui sera mis en œuvre dès 2008 : pour remédier à l'exiguïté des locaux de l'AMF, l'association ne va pas, comme elle l'envisageait l'an dernier, acheter de nouveaux locaux bâtis ;

mais faire construire une annexe dans la cour du bâtiment actuel.

Le bilan financier a été adopté à la quasi-unanimité, ainsi que l'augmentation de quelque 2 % du montant des cotisations. André Laignel a ensuite présenté le rapport d'activité de l'AMF pour 2007. Un des dossiers que l'AMF a « pris à bras-le-corps » a été celui des rapports entre les collectivités territoriales et l'Europe, avec la création d'une Maison des pouvoirs locaux à Bruxelles en coopération avec les associations de départements et de régions, ADF et ARF.

Puis le secrétaire général de l'AMF a dénoncé la baisse des crédits alloués aux contrats de projet, la disparition du zonage, et la réforme de la carte judiciaire, « menée sans concertation ». « Il faut que les plus fragiles aient un accès facile à la justice. Pour cela, il faut du dialogue et non du passage en force. »

André Laignel a également exprimé ses craintes de voir les services publics menacés par la baisse des financements de l'État : « Une fois de plus, les finances locales sont la variable d'ajustement. » Il a rappelé que la dette des communes ne représente qu'une part infime de la dette publique totale, et a conclu : « Nous sommes les bons élèves, et il ne me paraît pas raisonnable que les bons élèves paient. » ■

Intercommunalité

La 1^{re} vice-présidente de l'AMF, Jacqueline Gourault, a dévoilé les grandes orientations du travail mené en commun avec l'ADCF.

Travail commun AMF-ADCF

Comme chaque année, c'est à Jacqueline Gourault, 1^{re} vice-présidente de l'AMF et présidente de la commission intercommunalité, que revenait la tâche de présenter « le bilan de l'activité de l'AMF en direction des structures intercommunales ». Hier cependant, cette présentation était assortie d'une nouveauté, les conclusions du groupe de travail mis en place il y a un an avec l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et qui doit servir de base à des propositions communes. « Si nos deux associations ont mis en place ce groupe de travail, c'est qu'il nous a semblé important, tant vis-à-vis de nos adhérents que des pouvoirs publics, qu'au delà de nos divergences sur certains sujets, nous cherchions à mieux coordonner nos actions et à organiser nos complémentarités », a déclaré en introduction Jacqueline Gourault.

Le travail a porté sur quatre domaines : les finances communales et intercommunales, les périmètres, les compétences et l'organisation institutionnelle. Plusieurs points d'accord ont été trouvés et notamment sur la question si prégnante des finances locales, comme l'a détaillé la 1^{re} vice-présidente de l'AMF : le partage possible de chaque impôt local uniquement entre deux niveaux de collectivités, l'instauration d'un mécanisme global diminuant les dotations de l'État non péréquatrices, attribuant une partie de l'IRPP aux régions et une fraction de CSG aux départements et laissant l'essentiel de l'actuelle fiscalité locale au couple communes-communautés. Ou encore le transfert possible du pouvoir fiscal sur les impôts ménages à l'intercommunalité à la condition expresse cependant qu'il s'agisse d'un transfert impôt par impôt et à l'unanimité des communes membres. ■

FPT Outre-mer

Face aux retards qu'elles ont dû ou doivent rattraper, les élus d'Outre-mer en appellent à l'État pour les soutenir à construire leur FPT.

Pour de vraies ressources humaines !

La fonction publique dans les territoires et départements Outre-mer. Le thème était éminemment d'actualité : alors même que la loi de réforme de la fonction publique territoriale (FPT) a été adoptée en février 2007 et qu'elle pose de nombreux problèmes en Outre-mer. Il y a fort à parier que les élus métropolitains qui auront eu la curiosité d'assister à cet atelier auront découvert une diversité de situations, en décalage certain avec celles des communes métropolitaines : les milliers d'agents « journaliers » de La Réunion, la naissance de la FPT à Mayotte

en 2003, l'existence de policiers de droit privé en Polynésie française, la sous-qualification d'une forte part des agents (dont une majeure partie de catégorie C), le très faible taux d'encadrement, etc. La fonction publique pour les ultramarins est bel et bien un sujet fondamental, comme l'ont souligné les intervenants de La Réunion, Martinique, Guadeloupe, Mayotte, Polynésie française. Tous ayant mis en avant leur volonté et leur souhait de construire une fonction publique solide et qualifiée, pour offrir un service public de qualité. Mais tous ayant également

mis en balance le manque de moyens. Les élus réunionnais auront dès lors, et à plusieurs reprises, interpellé l'État, notamment sur l'équation à une inconnue à laquelle ils sont confrontés : comment assurer le passage à une réelle fonction publique territoriale, avec une proportion d'agents titulaires proche des collectivités de la métropole, sans grever la capacité de financement des communes ? Alors qu'aujourd'hui les charges de personnel atteignent près de 70 % des budgets de fonctionnement des communes (contre 50 % en moyenne en métropole). « On se